

Compte d'exploitation 2008 Prévoyance professionnelle





Chère lectrice, cher lecteur,

L'année dernière, l'évolution sur les marchés financiers a mis les institutions de prévoyance en difficulté. 2008 a sans nul doute été l'année boursière la plus noire pour les institutions de prévoyance. Swiss Life n'a pas non plus été épargnée par la crise des marchés financiers. Ses répercussions négatives sur pratiquement toutes les catégories de placement ont également affecté notre résultat dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Les charges pour les assurés ont largement excédé les rendements.

C'est en période de crise que la vraie valeur des promesses faites est révélée. Nos clients détenteurs de contrats complets ont pu bénéficier des garanties étendues sur les valeurs nominales, les liquidités et les intérêts. Pour 2008, Swiss Life a ainsi rémunéré les avoirs d'épargne de la partie obligatoire à 2,75%, et ceux de la partie surobligatoire à 2,25%. Les clients de Swiss Life ont raison d'avoir confiance dans ces garanties. Ils ne doivent en effet pas craindre de déficit, ni d'obligation de contribuer à des mesures d'assainissement, ni de désavantages en cas de sortie.

Swiss Life comble les pertes subies en 2008 en utilisant ses fonds propres. Des garanties viables et durables servent les intérêts du client et de la personne assurée et constituent un gage de confiance dans la prévoyance professionnelle. En tant que prestataire leader dans le domaine de la prévoyance en Suisse, Swiss Life peut offrir des garanties étendues à ses clients uniquement si la prévoyance professionnelle est gérée selon des paramètres réalistes. Le taux d'intérêt minimum et le taux de conversion doivent donc correspondre à des critères actuariels et économiques, non à des souhaits politiques. L'enjeu est d'assurer la pérennité de la prévoyance professionnelle. C'est pour cette raison que Swiss Life s'engage afin de pouvoir donner des garanties durables sans se départir de la prudence nécessaire.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hans-Jakob Stahel'. The signature is fluid and cursive, with a prominent initial 'H'.

Hans-Jakob Stahel
Responsable secteur opérationnel Entreprises

En bref – Compte d'exploitation prévoyance professionnelle Suisse

Toutes les données sont en millions de francs suisses

Produits	2008	2007
Recettes de primes	6 582	6 761
Primes d'épargne	5 591	5 633
Primes de risque	773	885
Primes pour frais de gestion	218	243
Produits des placements nets	-315	1 454
Produits des placements	-231	1 543
Charges d'intérêts	0	0
Frais de gestion de fortune	-84	-89
Autres produits	45	38
Résultat de la réassurance	0	2
Total des produits	6 312	8 255

Charges	2008	2007
Prestations d'assurance	8 019	5 657
Prestations de vieillesse, de décès et d'invalidité	1 773	1 878
Prestations de libre passage	2 213	2 485
Valeurs de rachat	4 033	1 294
Variation des provisions techniques	-1 159	1 561
Avoirs de vieillesse	-637	1 091
Réserves mathématiques des rentes	24	306
Polices de libre passage	-66	65
Autres	-480	99
Frais de conclusion, de traitement des prestations et de gestion	322	332
Autres charges	74	62
Part d'excédents attribuée au fonds d'excédents	139	431
Résultat d'exploitation	-1 083	212
Total des charges	6 312	8 255



Méthode de comptabilisation

Le compte d'exploitation des affaires collectives englobe les activités de Swiss Life en Suisse dans le domaine de la prévoyance professionnelle. La LPP (loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité), la LSA (loi sur la surveillance des assurances) et l'OS (ordonnance sur la surveillance) constituent les bases légales du compte d'exploitation LPP.

Les primes périodiques, les primes uniques et les produits des capitaux représentent l'essentiel des recettes du compte d'exploitation. Les prestations d'assurance sont essentiellement des prestations de vieillesse, d'invalidité ou de décès, ainsi que des prestations en capital dans le cadre d'un libre passage ou d'un rachat.

Les explications données se basent sur les comptes annuels statutaires. Les comptes annuels statutaires des activités en Suisse reflètent l'évolution de l'assurance collective et individuelle suisse du point de vue actua-

riel. Ces comptes ne sont pas publics. Sur la base de ce document, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA peut vérifier si les directives sont respectées, notamment celles relatives à la solvabilité. L'attribution des excédents aux preneurs d'assurance, la politique de répartition du dividende et l'établissement de rapports à l'intention de l'autorité de surveillance sont fonction des comptes annuels statutaires.

Les comptes annuels statutaires ne doivent pas être confondus avec les états financiers consolidés du groupe Swiss Life. Ces derniers traduisent la marche des affaires de l'ensemble du groupe du point de vue des actionnaires. Ils sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Les résultats des filiales étrangères figurent également dans les états financiers du groupe. Il n'est donc pas possible d'établir une comparaison directe avec le résultat des activités suisses.

Justification du respect du pourcentage minimum

Les activités de prévoyance professionnelle peuvent être divisées en trois processus: épargne, risque et frais. Les produits permettent en premier lieu de couvrir les charges relatives à chacun des processus. Un éventuel produit résiduel sera utilisé pour consolider les réserves

et alimenter le fonds d'excédents. Comme les produits n'ont pas couvert les charges attribuées en 2008 en ce qui concerne les affaires soumises au pourcentage minimum, Swiss Life n'a pas été à même d'alimenter le fonds d'excédents, bien doté, au cours de l'exercice de référence.

Processus	Recettes	Prestations attribuées
Processus d'épargne	Rendement net des capitaux	Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, conversion de l'avoir de vieillesse en rentes de vieillesse
Processus de risque	Prime de risque	Versement de prestations d'invalidité et de survivants, constitution de réserves mathématiques pour les nouvelles rentes
Processus de frais	Prime pour frais de gestion	Prestations relevant de la gestion des solutions de prévoyance et d'assurance et du conseil à la clientèle

Affaires collectives soumises au pourcentage minimum

Les affaires collectives sont dans leur grande majorité soumises au pourcentage minimum. D'après les dispositions légales relatives au pourcentage minimum (également appelé Legal Quote), 90% des bénéfices au minimum doivent être utilisés en faveur des preneurs d'assurance. Il s'agit de garantir que les preneurs

d'assurance participent de manière appropriée aux éventuels bénéfices de la compagnie d'assurance. En revanche, les assurés ne sont pas mis à contribution en cas de pertes, ce qui est le cas pour l'année 2008. Swiss Life décharge ses clients du risque lié aux placements et comble le déficit avec son capital propre.

Toutes les données sont en millions de francs.

	2008	2007
Somme des éléments relatifs aux revenus	505	2 065
Processus d'épargne	-267	1 182
Processus de risque	573	675
Processus de frais	199	208
Somme des dépenses	1 818	1 673
Processus d'épargne	1 191	1 066
Processus de risque	334	333
Processus de frais	293	274
Résultat brut	-1 313	392
Variation des provisions techniques	-365	-85
Risque de longévité	-231	15
Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes	-3	1
Cas d'assurance déclarés mais non encore liquidés	-1	-17
Cas d'assurance survenus mais non encore déclarés	-134	-281
Fluctuation de la sinistralité	4	197
Fluctuation de la valeur des placements	0	0
Garanties de taux d'intérêt	0	0
Modification et assainissement des tarifs	0	0
Frais d'acquisition de capital risque supplémentaire	0	0
Attributions au fonds d'excédents	0	302
Résultat du compte d'exploitation	-948	175
Taux de rétrocession	100%	91.5%

En 2008, Swiss Life a utilisé 1 453 millions de francs au total en faveur des assurés. Ceci correspond à la somme des charges et des modifications des provisions techniques. Cette somme est plus élevée que le montant des produits réalisés.

Les prestations en faveur des assurés comprennent les prestations directement liées aux processus d'épargne, de risque et de frais (cf. tableau), pour un montant de 1 818 millions de francs.

Affaires collectives non soumises au pourcentage minimum

Les contrats disposant d'une réglementation spéciale en matière de participation aux excédents ne sont pas soumis au pourcentage minimum, ou ne le sont que partiellement. En font partie les contrats disposant de leur propre compte de recettes et dépenses. Ici, la participation à un éventuel excédent dépend de l'évolution des risques pour chaque contrat.

En cas de pertes, comme ce fut le cas en 2008, les assurés ne sont pas mis à contribution. Dans les affaires collectives non soumises au pourcentage minimum, Swiss Life assume également le risque lié aux placements pour ses clients, et son capital propre sert à combler les déficits.

Toutes les données sont en millions de francs.

	2008	2007
Somme des éléments relatifs aux revenus	172	518
Processus d'épargne	-48	272
Processus de risque	201	210
Processus de frais	19	36
Somme des dépenses	221	381
Processus d'épargne	113	237
Processus de risque	88	107
Processus de frais	20	37
Résultat brut	-49	137
Variation des provisions techniques	-53	-29
Risque de longévité	-20	-21
Lacunes de couverture lors de la conversion en rentes	3	-2
Cas d'assurance déclarés mais non encore liquidés	1	-2
Cas d'assurance survenus mais non encore déclarés	-26	-49
Fluctuation de la sinistralité	-11	45
Fluctuation de la valeur des placements	0	0
Garanties de taux d'intérêt	0	0
Modification et assainissement des tarifs	0	0
Frais d'acquisition de capital risque supplémentaire	0	0
Attributions au fonds d'excédents	139	129
Résultat du compte d'exploitation	-135	37
Taux de rétrocession	100%	92.9%

Résumé

Toutes les données sont en millions de francs.

	*MQ	**NMQ	Total
Recettes brutes	505	172	677
Prestations en faveur des assurés			
Somme des dépenses	1 818	221	2 039
Variation des provisions techniques	-365	-53	-418
Attribution au fond d'excédents	0	139	139
Résultat d'exploitation	-948	-135	-1 083
Taux de rétrocession	100%	100%	100%

*MQ: soumises au pourcentage minimum

**NMQ: non soumises au pourcentage minimum

Détail du portefeuille de placements

Portefeuille de placements selon les catégories de placement au 31 décembre 2008 (en % de la valeur comptable).
Le total s'élève à 44 811 millions de francs (toutes les données entre parenthèses sont en millions de francs).

Placements dans des participations et des entreprises associées

0.82% (367)

Private Equity et Hedge Funds

4.66% (2 088)

Actions et parts de fonds de placement

0.53% (237)

Hypothèques et autres créances nominales

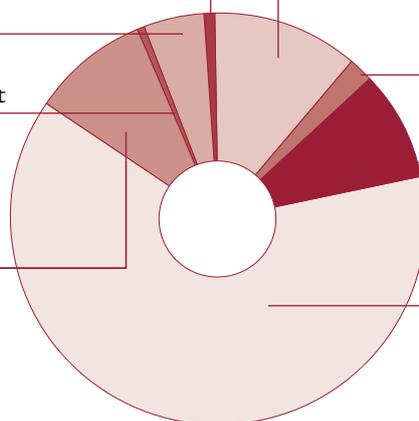
9.19% (4 118)

Immobilier
11.42% (5 117)

Autres placements
1.78% (798)

Liquidités et dépôts à terme
8.78% (3 934)

Titres à revenu fixe
62.82% (28 152)



Produit des capitaux

Données relatives à l'exercice 2008

L'année 2008 a été assombrie par la crise financière. Pratiquement toutes les catégories de placement ont été affectées. Les taux d'intérêt faibles sur les emprunts d'Etat ont entraîné une diminution des produits courants des nouveaux placements. Le risque de crédit sur les emprunts d'entreprises a quant à lui augmenté. Les marchés des actions du monde entier ont subi des pertes spectaculaires. Les Hedge Funds ont eux aussi été aspirés par le cyclone de la crise financière, et le franc suisse s'est renforcé par rapport à la plupart des autres devises. Swiss Life a su réagir à temps en réduisant massivement ses parts en placements alternatifs et en actions au cours de l'année 2008. Elle a néanmoins un résultat négatif de 315 millions de francs sur les placements dans le secteur de la prévoyance professionnelle.

Données relatives à la politique de placement de Swiss Life

Swiss Life gère ses placements de manière à ce que le capital risque nécessaire soit exploité en fonction du risque évalué. A cet effet, Swiss Life met en œuvre une gestion des actifs et des passifs (ALM). La stratégie de placement repose sur les enseignements tirés de l'évaluation des risques. L'objectif est de s'assurer que Swiss Life sera à tout moment en mesure de verser les prestations exigibles et que les capitaux propres suffiront toujours à couvrir les fluctuations de valeur des actifs et des passifs. Les fonds des preneurs d'assurance, les réserves libres de l'entreprise et ses capitaux propres sont systématiquement placés dans le strict respect de critères clairement définis en matière de sécurité, de rendement et de liquidité.

Chiffres clés du bilan

Toutes les données sont en millions de francs.

Actifs	
Placements	44 811
Passifs	
Provisions techniques brutes	42 707
Avoirs de vieillesse	24 716
Réserves mathématiques des rentes	10 584
Polices de libre passage	2 478
Autres provisions techniques	4 929
Produit brut des placements	-231
Produit net des placements	-315

	Valeur comptable	Valeur de marché
Portefeuille de placements au début de l'exercice	46 696	46 378
Portefeuille de placements à la fin de l'exercice	44 811	43 196

Réserves de réévaluation	
Réserves de réévaluation au début de l'exercice	-318
Réserves de réévaluation à la fin de l'exercice	-1 615
Variation des réserves de réévaluation	-1 297
Rendement brut / net sur les valeurs comptables*	-0.51% / -0.69%
Performance brute / nette sur les valeurs de marché**	-3.41% / -3.60%

* Produit des placements en pourcentage de la valeur comptable moyenne

** Produit des placements + variation des réserves de réévaluation en pourcentage de la valeur de marché moyenne

Fonds d'excédents

Le fonds d'excédents est une provision pour les participations futures aux excédents. Il sert à aplanir les fluctuations liées à la marche des affaires et permet de garantir une attribution stable des excédents aux preneurs d'assurance. Le fonds d'excédents est alimenté par les attributions issues du compte d'exploitation. Si le résultat d'exploitation est négatif, aucune attribution aux preneurs d'assurance issue du fonds n'est possible. Les montants injectés dans le fonds d'excé-

dents doivent être reversés aux preneurs d'assurance dans les cinq ans qui suivent. Sur une année, le total des attributions aux preneurs d'assurance ne doit pas dépasser deux tiers du fonds d'excédents.

Le résultat obtenu en 2008 a permis à Swiss Life d'attribuer au fonds d'excédents des affaires collectives un total de 139 millions de francs issus des affaires non soumises au pourcentage minimum.

Toutes les données sont en millions de francs.

Etat du fonds d'excédents à la fin 2007	567
Répartition entre les institutions de prévoyance	394
Correction de valeurs	0
Prélèvement sur le fonds d'excédents pour couvrir un déficit d'exploitation	0
Attribution du compte d'exploitation au fonds d'excédent	139
Etat à la fin 2008	312

Fonds pour la compensation du renchérissement

Le fonds pour la compensation du renchérissement permet de financer l'adaptation future des rentes d'invalidité et de survivants en cours à l'évolution des prix.

Le fonds pour la compensation du renchérissement est alimenté par les primes de renchérissement versées par les assurés actifs.

Toutes les données sont en millions de francs.

Etat du fonds à la fin 2007	690
Primes de renchérissement encaissées	20
Intérêt tarifaire	10
Charges pour l'augmentation des rentes de risque due au renchérissement	5
Prélèvement en faveur du compte d'exploitation	0
Etat à la fin 2008	715

Frais de gestion

Frais de gestion de la fortune	
Frais de gestion de la fortune*	84
En pourcentage des placements aux valeurs du marché	0.19

* En millions de francs

Les frais de gestion de la fortune comprennent tous les coûts internes engendrés par l'activité de placement ainsi que les coûts externes. Les commissions pour la

garde des titres et les autres charges en font partie, par exemple. En revanche, les frais de transaction ne sont pas compris.

Coûts de mise en œuvre	
Frais de conclusion, de traitement des prestations et de gestion*	319
Part de la réassurance sur les frais de gestion*	3
Nombre d'assurés au 31 décembre 2008	608 977
Frais de gestion par tête (CHF)	524
Prime pour frais de gestion par tête (CHF)	358

* En millions de francs

Les frais de gestion à hauteur de 319 millions de francs comprennent tous les frais de conclusion, de traitement des prestations et de gestion inhérents à la gestion des affaires collectives par Swiss Life. Les frais de gestion s'élèvent ainsi en moyenne à 524 francs par

personne assurée. Grâce à l'application de mesures d'augmentation de l'efficacité, Swiss Life a réussi à diminuer les frais de gestion de 2% par rapport à 2007. Swiss Life a l'intention de réduire encore les frais de gestion à l'avenir.

Autres chiffres clés pour 2008

Nombre de contrats collectifs	34 102
Nombre d'assurés à la fin de l'exercice	608 977
Nombre d'assurés actifs	461 742
Nombre de bénéficiaires de rentes	65 284
Nombre de polices de libre passage	81 951
Rémunération des avoirs de vieillesse du régime obligatoire	2.75%
Rémunération des avoirs de vieillesse du régime surobligatoire	2.25%
Taux de conversion pour les femmes (âge terme: 64 ans), régime surobligatoire	5.72%
Taux de conversion pour les hommes (âge terme: 65 ans), régime surobligatoire	5.84%



Swiss Life
General-Guisan-Quai 40
Case postale
8022 Zurich
Tél. + 41 43 284 77 77
www.swisslife.ch